



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

63 N° 4 1936

Les 'mélanges Vermeersch'

Joseph CREUSEN

p. 408 - 412

<https://www.nrt.be/it/articoli/les-melanges-vermeersch-3539>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LES « MÉLANGES VERMEERSCH » (I)

En novembre 1918, le R. P. Vermeersch quittait le Collegium Maximum S. J. de Louvain, où il avait été, pendant vingt-six ans, professeur d'abord de droit canonique, puis de théologie morale, pour aller occuper la chaire de théologie morale à l'Université Grégorienne. Il y joignit, ces dernières années, des cours de théologie pastorale, de sociologie et de philosophie du droit. Pendant seize années entières, il y a formé un nombre incalculable d'élèves venus de tous les coins du monde. En 1934, son état de santé ne lui permit plus de joindre les fatigues de l'enseignement aux travaux scientifiques, qu'il n'a pas abandonnés.

Avant même de prévoir la cessation de son enseignement, à l'occasion de son 75^{me} anniversaire, ses amis, collègues et anciens élèves avaient décidé de lui offrir un témoignage solennel de leur estime, de leur reconnaissance et de leur admiration.

Un comité fut constitué qui patronnerait ou dirigerait l'organisation d'une réunion solennelle, dans laquelle on remettrait au R. P. Vermeersch une collection de travaux scientifiques rédigés en son honneur. Les deux gros volumes des « Miscellanea Vermeersch » viennent de paraître.

En tête du premier volume, après la liste des membres des divers Comités, vient celle des collaborateurs. Parmi les membres du Comité de soutien, on trouve 43 archevêques et 53 évêques; les noms des collaborateurs aux *Miscellanea* sont tous bien connus dans le monde scientifique des théologiens, des canonistes, des juristes et des sociologues. Le caractère international de cet hommage montre bien l'universalité des sympathies acquises au savant Jésuite.

Les diverses contributions sont très variées par leur étendue et leur objet. On y trouve de simples notes de cinq à six pages et des articles très fouillés, criblés de références et dépassant la trentaine de pages.

(1) MISCELLANEA VERMEERSCH. Scritti pubblicati in onore del R. P. Arturo Vermeersch, s. I. (Coll. *Analecta Gregoriana*, vol. IX). Roma, Pontificia Università Gregoriana, 1935. 2 vol. 25 x 17 cm., 454-406 p. et un supplément de 42 p.

Le premier volume comprend les mélanges de théologie morale et de droit canonique; le second ceux du droit civil, privé et public, et de sociologie. Une liste complète des livres, brochures et articles écrits par le R. P. Vermeersch termine le second volume.

Nous ne pouvons ici analyser tous ces travaux, ou même en citer les titres. En signalant les articles d'un intérêt plus général, nous ne voudrions diminuer en rien le mérite des autres collaborateurs.

Le R. P. Merkelbach, O. P. (Rome) présente des observations très pertinentes sur la méthode de la théologie morale (I, 1-16). Il voudrait avec raison que les manuels abandonnent enfin le recours au décalogue et à la liste artificielle des commandements de l'Église pour revenir à l'exposé de la morale spéciale dans le cadre des vertus. Les résumés, où l'énumération des solutions probables ne compense pas la pauvreté des principes et surtout des démonstrations, sont assez sévèrement jugés par l'auteur d'un de nos meilleurs exposés de la théologie morale.

La notion et les devoirs de justice ont été l'objet de nombreuses recherches. Otto Schilling (Tubingue) estime que chez les Pères de l'Église on trouve pas mal d'éléments pour établir la vraie notion d'une justice sociale (II, 189-202) et M. Zaragüela y Bencoechea (Madrid) étudie le rôle de la notion de « Suum » dans le concept de justice (II, 203-228). Des articles très intéressants sont consacrés au progrès de la notion du juste prix par O. von Nell-Breuning, S. I. (Francfort) (I, 93-110) et à la dévaluation des monnaies par M. E. Duthoit (Lille) (I, 81-91). La complexité des cas de conscience posés par l'indélicatesse des procédés courants dans les relations commerciales est bien mise en lumière par le R. P. A. Müller, S. I. (Anvers) (I, 111-131). Son « cas de morale professionnelle : les pots de vin » est singulièrement instructif. On y constatera qu'un procédé, malhonnête dans un milieu social normal, peu parfois ne pas être injuste, quand l'ensemble des relations commerciales ou industrielles est vicié par des coutumes contraires au droit. Cette constatation ne résout pourtant le problème que d'une manière tout à fait incomplète. Aussi le R. P. Müller insiste-t-il immédiatement sur le grave devoir d'organiser contre certains procédés malhonnêtes, courants dans les milieux financiers, commerciaux et industriels, une résistance collective. On comprend dès lors qu'il y ait lieu de traiter en morale de l'obligation pour les fidèles d'entrer

dans le mouvement d'Action catholique (A. Schmitt, s. 1. Innsbruck) (I, 37-47).

Dans la section canonique, quelques dissertations très fouillées et très pratiques attireront surtout l'attention, par exemple celle du T. R. P. Maroto, C. M. F., sur la relation entre les funérailles et la sépulture (I, 403-435). Dans l'ancien droit, remarque l'auteur, il y avait entre les deux un lien étroit, venant de ce que la sépulture se faisait surtout dans le cimetière de l'église paroissiale. Aujourd'hui, presque partout, le lieu de sépulture est commun soit aux fidèles de plusieurs paroisses, soit même à tous les habitants, fidèles ou non de l'Église. Aussi le Code sépare-t-il à peu près complètement la désignation du lieu de sépulture de celle de l'église où doivent se faire les funérailles. C'est ce que démontre un examen attentif des divers textes du Code relatifs à cette matière. Trois articles étudient des questions posées par la législation sur le mariage. Le nombre croissant des non-baptisés dans les pays mixtes ou même catholiques et la dispersion des fidèles appartenant aux rites orientaux donnent un intérêt particulier aux recherches du R. P. Herman, s. 1. (Rome) sur les règles à appliquer dans les mariages entre fidèles de rites différents (I, 241-255) et à celles du R. P. Bouscaren, s. 1. (Mundelein) sur l'application du c. 1125 en dehors des pays de mission (I, 279-302).

En un temps où tous croient pouvoir, avec ou sans l'aide d'un journal quotidien, s'ériger en juges des conflits internationaux, on lira avec grand profit l'article de M. Ch. de Visscher (Gand) sur « la justice internationale et les limites présentes de son action » (II, 157-169). L'éminent juriste montre avec quelle facilité on confond les différents juridiques et les diverses causes de conflits ou de compétition qui surgissent entre les États. Ceux-ci ne sont pas susceptibles d'une solution purement juridique. La nécessité de renforcer et de perfectionner la Société des nations apparaît dès lors avec d'autant plus d'évidence, puisqu'elle fournit le moyen de résoudre ces problèmes par des accords beaucoup plus larges qu'une sentence judiciaire.

A tous ceux qui aiment la clarté des idées et une critique rigoureuse des notions, à première vue les plus simples, nous conseillons la lecture des pages de M. J. Dabin (Louvain) « Sur le concept de famille » (II, 229-263). Le professeur de Louvain y dissèque, avec sa maîtrise habituelle, les notions de « cellule sociale », « société familiale », « droits de la famille », etc. Pour combattre

efficacement l'individualisme, il ne faudrait pas, dit-il, tomber dans l'idéologie ou la phraséologie. Le danger n'est pas inexistant chez tous les partisans d'une législation plus en harmonie avec les droits de l'institution familiale.

Nous ne pouvons terminer sans signaler la remarquable étude du professeur L. Scremin (Camerino) sur la tolérance de la prostitution, au point de vue moral (II, Appendice). D'abondantes citations tirées des moralistes et juristes anciens et modernes suffiraient à prouver à quel point cette tolérance peut fausser le jugement moral et étendre les maux qu'elle serait destinée à combattre.

Les articles publiés dans les *Miscellanea Vermeersch* sont groupés, nous l'avons dit, sous quatre rubriques représentant des sciences qui, pour être assez apparentées, sont cependant bien distinctes par leur objet, leurs sources et leur méthode. La diversité de ces « mélanges » ne tient pas seulement au fait que les amis ou disciples du R. P. Vermeersch se sont surtout spécialisés dans ces différents domaines. Elle est due également à la compétence dont il a fait preuve dans des sciences aussi variées. On peut dire de lui qu'il a contribué, par des travaux vraiment originaux, au progrès de la morale, du droit canonique, du droit civil et de la sociologie.

Il y était d'ailleurs bien préparé par ses études de doctorat en droit civil et canonique et en sciences sociales, couronnées par un cycle complet d'études philosophiques et théologiques. La *Theologia Moralis* (3^e éd.) est le fruit d'un enseignement très personnel et d'études approfondies pendant vingt-cinq ans. Par sa méthode, elle rompt ouvertement avec les imitateurs de Busembaum et de Gury. Les *Periodica*, dont le R. P. écrivit, presque seul, les douze ou quatorze premiers volumes, forment un commentaire très riche de la législation ecclésiastique et contiennent de nombreuses dissertations de grande valeur canonique.

Ses livres et articles sur la question coloniale belge ont eu leur retentissement dans les sphères gouvernementales et amenèrent leur auteur à une polémique assez vive avec M. Vandervelde. Par ses *Quaestiones de iustitia*, son *Manuel social* et de nombreux articles, le P. Vermeersch s'était acquis une excellente réputation dans le monde des sociologues. Plusieurs fois le juriste civil eut l'occasion d'employer ses connaissances de droit pour défendre de précieuses libertés. Il suffira de rappeler son livre sur « Le Belge et la personne civile ».

Les *Miscellanea* devaient être un hommage au savant. Dans beaucoup de milieux où l'on connaît très vaguement ses ouvrages scientifiques, le nom du R. P. Vermeersch est familier comme celui d'un auteur ascétique aux œuvres largement répandues.

Nous aimons à rappeler ici un trait spirituel qui caractérise à merveille la carrière de notre vénéré maître.

En 1918 on fêtait dans l'intimité de sa communauté sa vingt-cinquième année d'enseignement. Sur deux grandes tables de la salle à manger s'étaient les livres, opuscles et tirés à part dus à la plume de l'infatigable écrivain.

Avec son humour habituel, le regretté P. Thirion, secrétaire de la Société scientifique, nous invita à rédiger ce jour même une attestation dûment datée et signée, que le R. P. A. Vermeersch auteur des *Periodica* était bien le même A. Vermeersch qui avait publié les *Méditations sur la Sainte Vierge*, l'auteur aussi d'un *Manuel Social* et de *La dévotion au Sacré-Cœur*, d'un de *Justitia* et de *La femme congolaise*, etc. etc. D'après le spirituel orateur, c'était le seul moyen d'épargner aux historiens futurs de pénibles recherches sur l'identité et la parenté des *Arthur Vermeersch*, tous membres de la Province belge, dont les travaux si divers se multipliaient surtout depuis 1897.

Les amis du R. P. Vermeersch savent, de plus, que l'auteur de tous ces ouvrages n'a jamais consigné sa porte aux visiteurs et aux solliciteurs et a toujours répondu sans retard à d'innombrables demandes de conseil ou de réconfort.

Cela explique la sympathie universelle dont témoigne la longue liste des membres du comité de soutien et l'empressement particulier des savants qui ont voulu collaborer à la rédaction des « *Miscellanea Vermeersch* ».